



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE, PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

**ARRETE DU 25 MAI 2018 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY POUR LES EPREUVES
D'ADMISSIBILITE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE CHEF(FE)
D'EQUIPE D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT BRANCHE « ROUTES-BASES
AERIENNES » POUR LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**

Le préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Préfet Coordonnateur des itinéraires routiers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État et notamment son article 17 ;

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

VU le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant des trois fonctions publiques,

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement externe par concours dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2017 autorisant l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État au titre de l'année 2018,

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 portant délégation de signature à M Hubert FERRY-WILCZEK, Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-Ouest ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : la composition du jury, pour les épreuves d'admissibilité des concours externe et interne relatifs au recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation organisé au titre de l'année 2018, est fixée comme suit :

- Monsieur Fabien GELEBART, Attaché Principal d'Administration de l'État (DIRSO), Président
- Madame Bénédicte FERNANDEZ, Technicienne Supérieure en Chef du développement durable (DIRSO)
- Madame Florence BONNAFOUS, Attachée d'Administration de l'Etat (DIRSO)
- Monsieur Vitor DIAS , Technicien Supérieur du développement durable (DIRSO)

ARTICLE 2 : le directeur interdépartemental des routes sud-ouest, Monsieur Hubert FERRY-WILCZEK, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 25 MAI 2018

Le directeur interdépartemental
des routes Sud-Ouest


Hubert FERRY-WILCZEK